

Date de dépôt: 28 novembre 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier : Davantage de sécurité sur le quai de Coligny

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Durant ces trois dernières années, 10 personnes ont été tuées dans des accidents de la route sur le quai de Coligny.

A cette hécatombe horrible s'ajoutent de nombreux blessés, souvent graves.

L'inventaire des 36 derniers mois est consternant dans cette zone :

- 21 mai 2004 : rodéo routier, 14 blessés.*
- 31 mai 2004 : une automobile percute un arbre, 1 mort.*
- 11 septembre 2004 : une voiture sort de la route et plonge dans le lac, 2 blessés graves.*
- 31 octobre 2004: perte de maîtrise d'une voiture en excès de vitesse (estimation entre 120 et 150 km/h), 3 morts.*
- 27 août 2005 : une automobile percute un piéton, 1 mort.*
- 7 mars 2006 : une voiture finit sa course dans le restaurant du Pavillon du Lac, 1 mort.*
- 26 février 2007 : collision frontale entre deux voitures, 1 mort.*
- 27 octobre 2007 : accident mystérieux. 3 morts sont retrouvés à côté d'un scooter accidenté.*

Malgré cette multitude d'accidents, peu ou pas de mesures ont été prises par les Autorités pour freiner la vitesse et garantir la sécurité routière dans ce secteur meurtrier.

Pourtant des solutions existent : création d'aménagements pour freiner la vitesse, actions de prévention, contrôles de police plus fréquents, ajout de radars, etc.

Le Grand Conseil genevois a voté une motion « Vision zéro » en matière d'accidents de la route. Dans ce registre, à la différence de plusieurs cantons, Genève est une mauvaise élève, faute de volonté politique du Conseil d'Etat.

Dans ce contexte, que compte faire le gouvernement pour augmenter la sécurité routière sur le quai de Cologny ?

Par avance, je remercie le gouvernement genevois de sa réponse, mais surtout de sa détermination pour améliorer la sécurité routière à Genève.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les accidents mortels sur le quai de Cologny se répartissent de la manière suivante :

Année	Accidents	Personnes décédées
2001	3	3
2002	2	2
2003	0	0
2004	0	0
2005	1	1
2006	1	1
2007	2	4

Les causes des accidents sur cette artère sont multiples : vitesse excessive, défaut de permis et inexpérience de la conduite, distance insuffisante, alcool, consommation de médicaments, piéton traversant la chaussée sans précaution, inattention, non port du casque, etc.

Le nombre d'accidents résulte de diverses caractéristiques de ce tronçon (longueur, nombre de voies de circulation) et de sa fréquentation.

Le Groupe interdépartemental de sécurité routière, conduit par l'officier de circulation de la gendarmerie travaille en priorité à la sécurisation du quai de Coligny et de ses prolongements (quai Gustave-Ador / rte de Thonon).

Les contrôles radars de la brigade du trafic et les passages des patrouilles de la brigade de sécurité routière ont été intensifiés sur cette artère. Il en va de même pour les autres axes mis en exergue par la statistique.

La vitesse sur ce quai a été limitée à 60 km/h en permanence, alors qu'elle était autorisée à 80 km/h en dehors de la saison estivale.

2 radars de type « Feux-Vitesses » sont prévus sur le quai de Coligny, à la hauteur de la rampe du même nom. Les travaux de génie civil débiteront avant la fin de l'année et les mâts seront installés en janvier 2008.

L'office cantonal de la mobilité étudie les autres transformations possibles sur cet axe, qui doivent être coordonnées avec les travaux de la nouvelle traversée de Vesenz, en tenant compte de ses particularités, notamment de la proximité des arbres.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer